



SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 513

SÉANCE du 22 MARS 2022

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire Michel MATHISSART

Date de convocation : 16/03/2022

Date d'affichage : 01/04/2022

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Daniel BOUQUILLON, Charline CAILLIEREZ, Philippe CARTON, Alain CAYET, Jean-Jacques COTTEL, Olivier DEGAUQUIER, Isabelle DERUY, Jean-Marie DISTINGHIN, Ingrid DREMAUX, Pierre GUILLEMANT, Jean-Paul LEBLANC, Claude LECORNET, Jean-Guy LESAGE, Jean-Claude LEVIS, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Arnold NORMAND, Roger POTEZ, Jean-Pierre PUCHOIS, Eric POULAIN, Françoise ROSSIGNOL, Michel SEROUX, Jean-Luc TILLARD.

Absents excusés / Pouvoirs :

Gabriel BERTEIN, Sébastien BERTOUT, Michel BLONDEL donne pouvoir à Roger POTEZ, Damien BRICOUT donne pouvoir à Eric POULAIN, Philippe CANLER donne pouvoir à Michel MATHISSART, Jean-Michel DESAILLY, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Isabelle DERUY, Evelyne DROMART donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Gérard DUE, Cédric DUPONT donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, Claude FERET, Michel FLAHAUT donne pouvoir à Ernest AUCHART, Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Jean-Marie DISTINGHIN, Léon LEBAS, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Alain CAYET, Didier MICHEL donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Bernard MILLEVILLE donne pouvoir à Jean-Luc TILLARD, Jean-Claude PLU, Philippe ROUSSEAU, Françoise SIMON, Richard SKOWRON donne pouvoir à Michel SEROUX, Daniel TABARY donne pouvoir à Ingrid DREMAUX, Romain VAN CAENEGHEM donne pouvoir à Daniel BOUQUILLON, Alain VAN GHELDER.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 25
- Votants : 39
- Pouvoirs : 14

Vote :

- Pour : 39
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapporteur : Michel MATHISSART

Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

— • —

Monsieur le 1^{er} Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les alinéas 2 et 3 de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 1221-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission sont fixés par décret ».

L'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales rends applicable aux EPCI les dispositions de l'article L 2312-1 et précise que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres et de l'établissement public de coopération intercommunale ».

L'article D 2312-3 créé par Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 (article 1), complété par le II de l'article 13 de la LPFP du 22 janvier 2018, définit le contenu du rapport du DOB.

Vu l'avis favorable du bureau syndical en date du 9 mars 2022

Il vous est donc proposé après en avoir débattu :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'année 2022, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du SCOTA**



Françoise ROSSIGNOL

I - BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2021

A - La gestion et la communication

Actions en cours

- Mise en place des Comités Syndicaux et réunion de bureau. *Nombre de réunions de Comité Syndical : 4 ; de réunion de Bureau : 4*
- Travail sur le ZAN
- Coordination de la conférence des SCoT régionale Hauts de France
- Participation aux travaux de la Fédération Nationale des SCoT
- Management des réseaux sociaux et du site institutionnel du Syndicat. *Mise en ligne régulière de publications Facebook : 26*
- *Nombre d'arrêtes pris en 2021 : 25*
- Suivi des SAGE : COPIL SAGE Authie, Suivi Scarpe Amont
- Participation aux différentes réunions des PCAET : 7

B – L'état d'avancement des missions

Actions terminées

- Rencontre Président – Vice-Président et Directeur pour établissement de feuilles de route
- Présentation à la Fédération Nationale des SCoT d'une candidature pour recevoir les Rencontres Nationales des SCoT (déposée de nouveau pour 2023)
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple. Nombre de dossiers traités : 3 PC et 6 PA
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale (pour passage en CDAC). Nombre de dossiers traités : 1
- Instruction des dossiers relatifs à la ressource en eau (SAGE). Nombre de dossier : 0
- Instruction des dossiers sollicitant des avis en qualité de Personne Publique Associée (SRADDET, PLUi, ...). Nombre de dossier : 2
- Instruction des dossiers de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (pour passage en CDPENAF). Nombre de dossiers : 18
- Sensibilisation à la prise en compte des enjeux du ZAN dans les documents d'urbanisme
- Création des bases de données et tableaux issus du portail national de l'artificialisation aux niveaux du SCoT, des Intercommunalités et des communes

Les productions de nos trois stagiaires Master D'AE ont été restituées aux membres du Scota qui étaient présents en nombre :

- Travail sur les interconnexions des réseaux d'eau potable à l'échelle du SCOT
- Travail sur la méthanisation à l'échelle du SCoT
- Travail sur les mobilités douces

Actions en cours

- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple et notes d'observations
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale pour passage en CDAC
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations avec les EPCI et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents.
- Travail collaboratif étroit et rôle facilitateur entre les EPCI, la DDTM, les chambres consulaires et bureaux d'études dans le cadre de la mission d'accompagnement
- 1^{ère} vice-présidence à la Fédération Nationale des SCoT - Suivi des dossiers politiques et techniques « nationaux ».
- Membre du Comité de Pilotage de l'étude suivi et mise en œuvre du SCoT menée par la Fédération Nationale des SCoT
- Membre du comité de pilotage de la création des Ateliers Régionaux de l'Aménagement
- Participation au Copil PCAET CC Sud Artois et aux différents ateliers
- Participation au COPIL Plan de Déplacement Simplifié CC Sud Artois
- Travail sur les mobilités douces : groupe de travail CUA Crinchon
- Appropriation de Observ'Eau par les acteurs du territoire

C-Ressources Humaines

- 2 recrutements en 2021 Christian Parsy Directeur, Fanny Leleu Chargée de mission évaluation suivi du SCoT,
- Suivi par une activité accessoire de la paye et des finances
- Adhésion à la médecine du travail
- Suivi des contentieux préfectoraux en ressources humaines aboutissant à la mutation du directeur à la CUA pour une mise à disposition au Scota
- Retour d'un agent malade à mi-temps thérapeutique (1 juillet 2021)
- 1 accident du travail (7 juillet 2021)
- 3 stagiaires présents 4 mois sur l'inter connexion réseau d'eau potables, la méthanisation et l'actualisation étude mobilité douce

II – LES ORIENTATIONS 2022

A – Objectifs stratégiques

- Se donner les moyens et les outils pour que le SCoT soit de plus en plus un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux besoins des collectivités
- Permettre les consultations et les partenariats les plus larges possibles pour faire remonter les besoins du terrain, consulter les Maires et les Présidents des EPCI, prendre en compte leurs attentes pour favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire
- Continuer à développer concertation et partenariat, par la communication et les dispositifs participatifs
- Renforcer le rôle de conseil et d'aide à la décision du Syndicat : mise à disposition de toutes les collectivités, par le biais du SIG de données, d'analyses, de cartes et de statistiques
- Préparer le suivi et l'évaluation du SCoT

B – Objectifs de gestion

- Optimiser le montant des participations demandées aux EPCI ;

C – Plan d'actions 2022

L'exercice 2022 sera marqué notamment par la mise en place de la mise en œuvre du SCoT et l'engagement d'études internes consommation foncière, friches et carte scolaire

- Évaluation du SCoT
Nous sommes parties prenantes dans une étude menée par la Fédération Nationale des SCoT portant sur la mise en œuvre des SCoT. L'objectif étant de mettre à disposition de ces membres une méthodologie, des outils, un observatoire, un vivier d'entraide entre SCoT
- Mise en place d'un observatoire pour exploiter les données d'occupation des sols ainsi que les données statistiques nationales.
Un travail a commencé dès la fin de l'année 2020, avec l'étude d'une proposition, faite par le cabinet EAU, d'un outil au service de la donnée et des territoires pour l'analyse, la réflexion stratégique, le suivi et l'évaluation des projets. Cet outil, présenté lors du Bureau du 27 janvier

dernier a retenu toute l'attention des élus. Une présentation aux techniciens des trois EPCI, faite courant février, a confirmé l'intérêt d'une telle solution pour l'évaluation du SCoT, mais aussi pour les techniciens des EPCI. C'est pour cela que le Bureau a décidé de mettre à leur disposition, sans contrepartie financière, des accès partagés. Ce sera l'outil idéal pour mener à bien la mise en œuvre de notre document.

L'outil a été déployé au sein des trois intercommunalités.

- Loi Climat Résilience Loi 3DS et suivi des projets de décrets artificialisation
- Bilan quantitatif et l'analyse qualitative des consommations foncières ENAF
 - o Travail sur le SRADDET et sa modification à venir
 - o Réflexions sur une procédure de modification à apporter au SCoT
- Suivi et participation à l'élaboration des PCAET et de leur volet mixte énergétique
- Mutualisation avec le Conseil de Développement ARRAS PAYS d'ARTOIS : fin de convention et de participation du Scota à l'organisation du Conseil de Développement au 01 janvier 2022
- Travail avec la Fédération Nationale des SCoT sur l'étude des nouvelles formes urbaines
- Travail avec la Fédération Nationale des SCoT sur l'observatoire foncier national
- Mutualisation avec la Communauté Urbaine d'ARRAS

Dans le cadre de nos études, nous avons parfois des cartographies issues de Systèmes d'Information Géographique. Afin de répondre à ces besoins, et sans pour autant trop investir en moyens humain et financier, il est envisagé de porter une réflexion sur la mise en place d'une mutualisation avec le service SIG de la CUA. Ce projet sera présenté au comité syndical dès lors que les conditions de réalisation seront fixées.

En 2022, le syndicat mixte devra également poursuivre ses missions ordinaires : suivre et traiter les différents dossiers d'urbanismes (SAGE, CDAC, CDPENAF) tout en travaillant sur la mise en place d'outils d'animation à destination des Vice-présidents et des groupes de travail thématiques qui seront constitués.

III – EXECUTION DU BUDGET 2021 ET PREVISIONS 2022

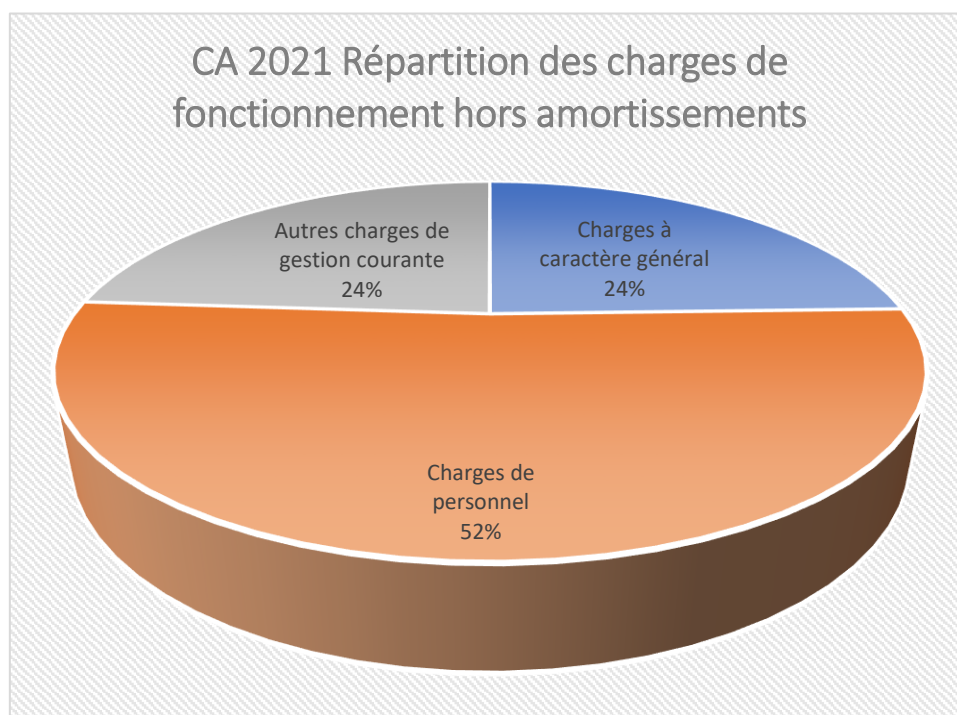
A – Compte administratif 2021

Le budget 2021 a été voté pour un montant total de 847 213 € en section de fonctionnement et 305 156 € en section d'investissement.

1 – Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2021	Prévision CA 2021
011	Charges à caractère général	389 257	87 247.70
012	Charges de personnel	256 755	183 436.54
65	Autres charges de gestion courante	119 435	84 874.80
Total dépenses réelles		765 447	352 423.64
042	Dotations aux amortissements	81 766	84 874.80
Total dépenses d'ordre		81 766	84 874.80
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		847 213	437 301.44



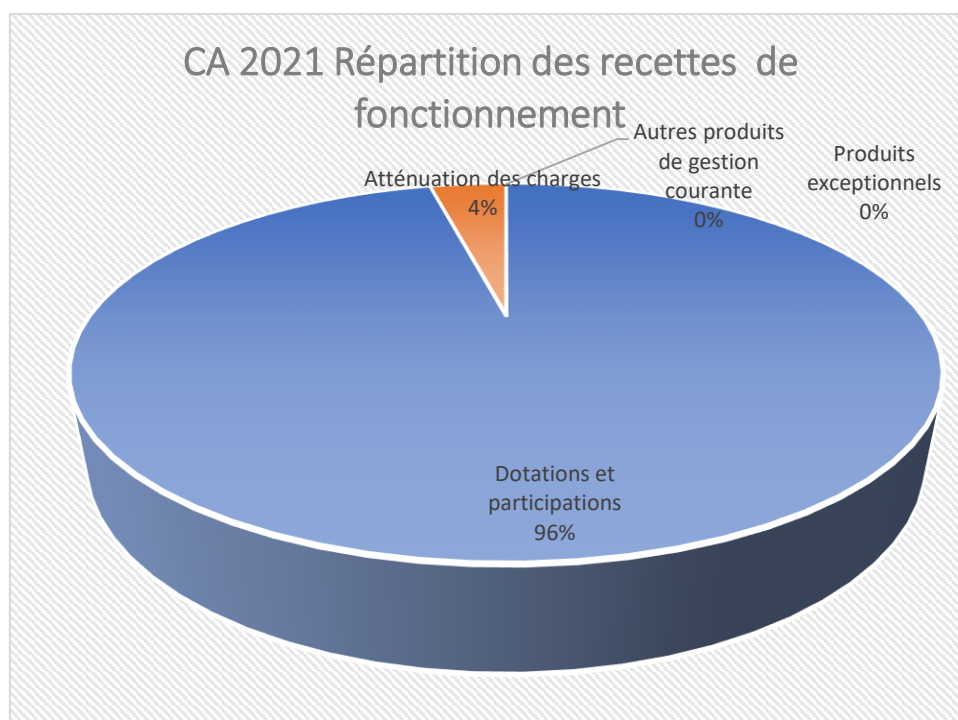
Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en deçà des prévisions budgétaires. Cela s'explique par la période de pandémie, et le recrutement d'un chargé de mission au 1er décembre 2021.

Des prévisions de dépenses d'études ont pu être évitées avec le recours à trois stagiaires internalisant des études.

Les dépenses de gestion courante ont été limitées en 2021.

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2021	Prévision CA 2021
74	Dotations et participations	410 000	409 208.94
75	Autres produits de gestion courante	0	0.52
77	Produits exceptionnels	100	63.11
002	Résultat de fonctionnement reporté	428347	428 346.71
013	Atténuation des charges	5050	16 135.10
Total recettes réelles		843497	425 407.67
042	Amortissements/quote-part des subventions	3716	3 715.50
Total recettes d'ordre		3716	3 715.50
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		847213	429 123.17

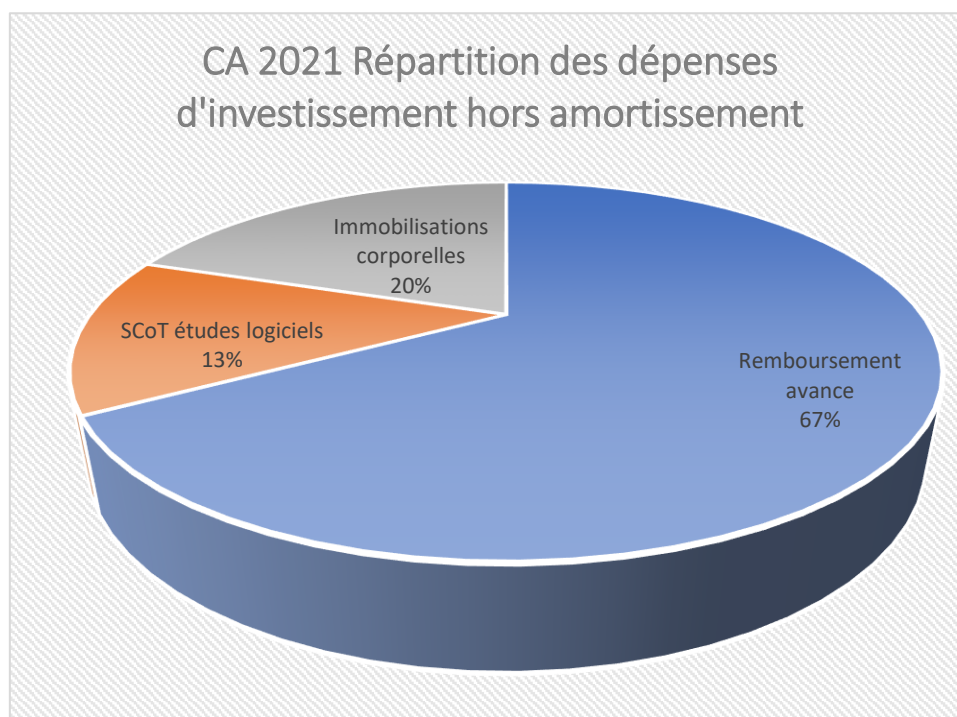


Nos prévisions de réalisation de recettes pour l'année 2021 seront conformes aux prévisions budgétaires, hormis le chapitre atténuations des charges. Ce chapitre enregistre les opérations relatives aux divers remboursements de notre assurance statutaire (remboursement arrêts maladie).

2 – Investissement

Dépenses

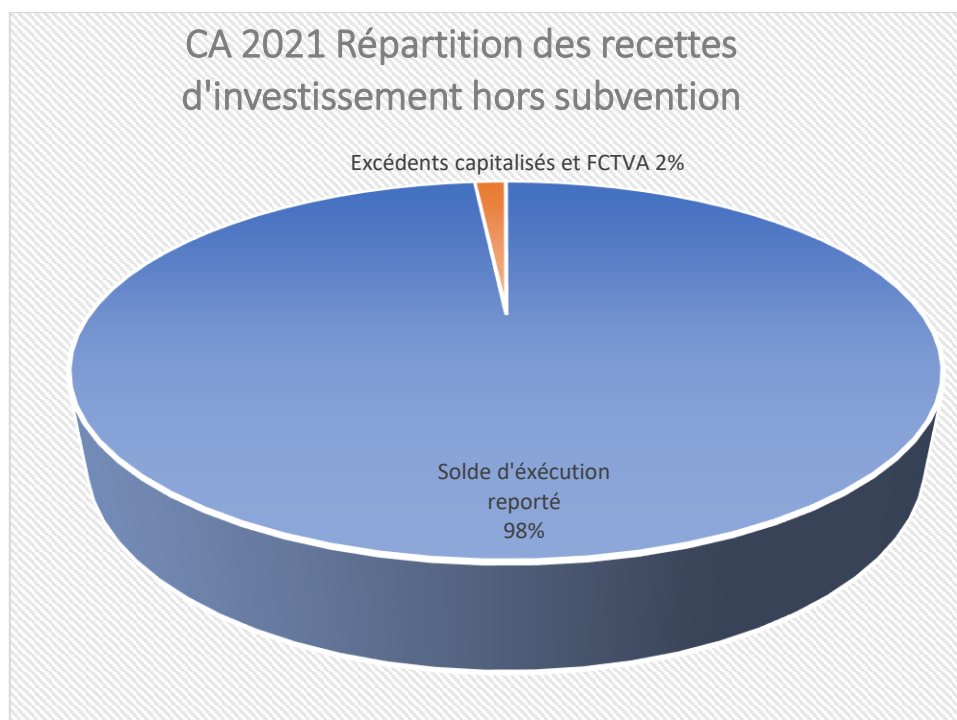
Chapitre	Libellé	BP 2021	Prévision CA 2021
	Etude SCoT	110 000	
16	Remboursement avance	20 000	20 000
20	SCoT - Études - Logiciels	143440	4 053.60
21	Immobilisations corporelles	28 000	5 947.00
Total dépenses réelles		301 440	30 000.60
040	Amortissements des subventions	3 716	3 715.50
Total dépenses d'ordre		3 716	3 715.50
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		305 156	33 716.10



Les dépenses d'investissement sont elles aussi réduites à leur plus simple expression. Vous trouverez dans les chapitres 20 et 21 les dépenses habituelles en matière de logiciel auxquelles se sont ajoutées des acquisitions de matériels nomades pour faire face au télétravail qui s'est imposé lors du confinement. Notons que l'année 2020 est l'avant dernière année de remboursement de l'avance remboursable, contractée en 2012 à la Communauté urbaine d'Arras.

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2021	Prévision CA 2021
001	Solde d'exécution SI reporté	219 990	219 989.92
10	Excédents capitalisés et FCTVA	3 400	3 435.95
1312	Solde subvention investissement Région		90.00
Total recettes réelles		223 390	223 515.87
040	Amortissements des subventions	81 766	81 742.40
Total recettes d'ordre		81 766	81 742.40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		305 156	305 258.27



Rien de particulier pour cette section, hormis, une forte de baisse du FCTVA

3 – Résultat de clôture prévisionnel de l'exercice

Excédent de fonctionnement de : 420 168.44€

Excédent d'investissement de : 271 541.77€

Notez toutefois, pour la section de fonctionnement, que le bon résultat de clôture de l'exercice 2021 s'explique par le cumul des bons résultats enregistrés depuis plusieurs années. Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice (différence entre les recettes réelles et les dépenses de fonctionnement), est déficitaire de 8 178.27 €.

Nos recettes de fonctionnement ne couvrent pas nos dépenses structurelles (dépenses de personnel, dépenses habituelles et courantes et les indemnités).

Toutes dépenses « nouvelles », exceptionnelles ou récurrentes, impacteront notre excédent de fonctionnement et à termes nos futures capacités d'investissement.

B – Budget Primitif 2021

1 – Objectif de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et dégager, grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et aux résultats d'investissements reportés, les crédits nécessaires aux financements des études, et aux crédits d'investissements et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du SCoT
- Proposer un maintien à 2,37 € de la participation par habitant
- Gestion du personnel :
 - o Les données relatives aux orientations choisies en matière de structure d'effectifs, temps de travail et charges de personnel resteront identiques aux prévisions 2020.

Le Scota emploie 4 agents à temps complet, dont 1 agent mis à disposition par la Communauté Urbaine d'Arras, 0.15 ETP Secrétaire Général MAD CUA, et 2 activités accessoires pour suivi de paye et des finances

Structure des effectifs : 4 titulaires à temps complet

- | | |
|------------------------|--|
| ▪ Catégorie des agents | : 1 catégories A (MAD), 1 B et 2 C |
| ▪ Quotité de temps | : 4 agents à TC, 3 agents à 15 % ETP |
| ▪ Parité | : 3 femmes, 1 homme |
| ▪ Stagiaires | : 2 stagiaires étudiants (gratification) |

2 – Prévisionnel

Pour le budget 2022, les dépenses réelles de fonctionnement seront constantes, hormis une dépense nouvelle et récurrente (contrat de 3 ans) de l'outil d'aide à la mise en œuvre du SCoT (12 000 €/an). Le montant prévisionnel du chapitre 011, charges à caractère général, sera de l'ordre de 130 k€.

Les charges de personnel (chapitre 012) seront, quant à elles, en augmentation par rapport aux exercices précédents. En effet, à la suite du départ de Laurent FLAMENT, nous avons recruté notre nouveau directeur et le chargé de mission suivi évaluation du SCoT.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) seront maintenues au même niveau qu'en 2021. Il s'agit principalement des indemnités des élus.

La participation par habitant des EPCI sera proposée à 2,37 €.

Nous ne couvrons plus les dépenses de fonctionnement par nos recettes de fonctionnement.

L'année 2022 et suivantes, seront marquées par la mise en œuvre du SCoT. Des dépenses d'investissements seront à programmer, après décision politique, au cours de l'année. Une étude à thématique ZAN, et selon la prospective, pourra également être lancée durant l'année 2021, elle sera décidée et engagée, tout comme les actions à mener pour la mise en œuvre, dès lors que nos ambitions seront confirmées.

La volonté ici affichée est de laisser tous les moyens financiers existants pour permettre au Scota de porter sans contrainte la réalisation de sa compétence :

- La vocation du SCoT est de mettre en cohérence et de coordonner les politiques sectorielles des collectivités en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'implantations commerciales, d'environnement et de prévention des risques et nuisances
- Garantir un développement maîtrisé des territoires qui les composent, dans une perspective de développement durable
- Pour atteindre cet objectif de cohérence, la réflexion sur la planification ne peut se limiter à la partie la plus dense de l'agglomération mais doit s'élargir aux territoires périphériques qui constituent également le bassin de vie quotidienne des habitants

D'autres chantiers seront également travaillés en 2022. En effet, nous devons également nous préparer aux incidences sur notre SCoT, et vos EPCI, de la volonté du Gouvernement de porter, dans le cadre du plan biodiversité, à zéro l'artificialisation nette sur l'ensemble du territoire national. La Loi « Climat et résilience » ainsi que la loi 3DS impacteront également nos décisions d'études à venir (jusqu'à une modification de notre SCoT.)